



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

La Fédération internationale de l'art photographique

INFO 350/2025 F

DISTINCTIONS FIAP – INFORMATIONS PRATIQUES

IMPORTANT : Ce document remplace le document 160/2020 E.

Distinctions de catégorie A (NFIAP - EFIAP/d8)

- Envoyez le document rempli (pages A, B et C) par courrier électronique au **Service des Distinctions de la FIAP**, ainsi que les fichiers numériques des œuvres via une plateforme de transfert de données (par exemple wetransfer ou similaire) (fiapdistinctions@gmail.com).
 - Envoyez une copie numérisée de la page A signée par le responsable de la fédération ainsi qu'une copie numérisée de la page B signée par l'auteur àfiapdistinctions@gmail.com .
 - La somme de 70 € par candidat doit être versée au **trésorier de la FIAP**.
Les candidatures NFIAP sont gratuites.
- ➔ **Par virement sur le compte de la FIAP : voir ci-dessous.**

Distinctions de catégorie C (PFIAP - MPFIAP)

- Les demandes de distinctions de catégorie C se font en ligne via le lien suivant <https://fiap-portfolios.fotogenius.es/>
- Les candidats peuvent postuler le 15 janvier, le 15 mai et le 15 octobre de chaque année.
- Les frais doivent être payés par le candidat via la plateforme de candidature.

Les frais s'élèvent à **70 € pour les PFIAP et PFIAP/b, 80 € pour les PFIAP/s, 90 € pour les PFIAP/g et 120 € pour les MPFIAP**. Si une demande, ou une partie d'une demande, est refusée, le candidat peut présenter une nouvelle demande lors de la session suivante en s'acquittant **d'un supplément de 30 €**. Une nouvelle demande supplémentaire peut être présentée **jusqu'à deux fois**. Après ces deux tentatives, les **frais de candidature initiaux (70/80/90/120 €)** doivent être payés à nouveau, ce qui donne droit au candidat à **deux nouvelles candidatures supplémentaires**, si nécessaire.

Distinctions de la catégorie B (MFIAP)

- Le dossier de candidature et les fichiers numériques des œuvres doivent être envoyés au service des distinctions FIAP par « WeTransfer ». (fiapdistinctions@gmail.com).
 - Envoyez un scan de la page A signée par le responsable de la fédération ainsi qu'un scan de la page B signée par l'auteur àfiapdistinctions@gmail.com .
 - **Date limite : 1^{er} février de chaque année.**
 - Verser au **trésorier de la FIAP** la somme de 120 € par candidat.
- ➔ **Par virement sur le compte de la FIAP :**

FIAP
IBAN : AT11 4571 0002 3100 3862
BIC (code Swift) : VOVBAT2B
Volksbank Vorarlberg, Autriche

Tous les frais sont à la charge du payeur !

En cas de paiement par chèque, un montant supplémentaire de 15 € doit être ajouté pour couvrir les frais bancaires. Voir également Info 040/2016

Paiements par PayPal àh.gmeiner@fiap.net . Tous les frais sont à la charge du payeur !

Taxe PayPal + 6 %.

Distinctions ESFIAP et HonEFIAP

- Le dossier de candidature doit être envoyé au **service des distinctions de la FIAP** par courrier électronique. (fiapdistinctions@gmail.com).

Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2026.